

OIC/SUM-11/2008/LEG/RES-FINAL

**RESOLUTION
SUR
LES AFFAIRES JURIDIQUES
ADOPTÉE A LA**

**11^{ÈME} SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
AU SOMMET
SESSION DE « LA OUMMAH ISLAMIQUE AU 21^{ÈME} SIECLE »**

**DAKAR – REPUBLIQUE DU SENEGAL
6-7 RABI AL-AWAL 1429H
(13-14 MARS 2008)**

INDEX

N°	SUJET	PAGE
1	Résolution N°3/11-LEG (SI) sur la signature et la ratification (adhésion) aux accords signés dans le cadre de l'OCI. (N° OIC/SUM-11/2008/LEG/DRES.1/REV.1)	3

**RESOLUTION N°. 1/11-LEG (SI)
SUR
LA SIGNATURE ET LA RATIFICATION (ADHESION)
AUX ACCORDS SIGNES DANS LE CADRE DE L'OCI**

La Conférence islamique au Sommet, (session de « la Oummah islamique au 21^{ème} siècle »), réunie en sa 11^{ème} session les 6 et 7 Rabi'ul awal 1429 H (13 et 14 mars 2008) à Dakar, République du Sénégal,

Ayant pris connaissance de la position relative à la signature et à la ratification des conventions conclues dans le cadre de l'OCI ainsi qu'à l'adhésion à celles-ci ;

Constant que le quorum de ratification requis pour l'entrée en vigueur de ces conventions n'est pas atteint ; et la nécessité d'accélérer le processus de ratification pour renforcer le rôle de l'organisation et élargir les domaines de coopération entre les Etats membres ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général présenté à travers le document No. OIC/SUM-11/2008/LEG/SG-REP.,

1. **EXHORTE** à nouveau les Etats membres à procéder dans les meilleurs délais à la signature et / ou à la ratification des diverses conventions conclues dans la cadre de l'Organisation de la Conférence islamique.
2. **INVITE** le Secrétaire général à suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 12^{ème} session.
